

Aux habitantes et habitants de Prangins

Subventions communales 2023 pour des projets privés en faveur du climat

Nous avons le plaisir de vous informer de la reprise du programme communal de subventions climat au 1^{er} janvier dernier.

Comme chaque début d'année, la Commune de Prangins revoit sa directive et ses conditions d'octroi afin de les adapter aux changements des subventions cantonales qui sont mises à jour en début d'année également, mais aussi à l'évolution des circonstances ou des technologies. Il s'agit notamment de pouvoir répondre à un maximum de demandes qui auront réellement un impact sur l'empreinte carbone de la Commune. En effet, depuis deux ans déjà, les montants à disposition pour les subventions en faveur du climat sont épuisés bien avant la fin de l'année, alors que les demandes de subventions ne font qu'augmenter. Il s'agit, pour des raisons d'efficacité et de coûts, de simplifier les procédures tant pour les Pranginois que pour l'Administration communale.

Subventions existantes

Vous trouverez sur le site internet de la Commune, page environnement, la liste des subventions que ce soit pour la réalisation de projets privés situés sur le territoire communal de Prangins (par exemple projet de pose de capteurs solaires ou d'isolation de bâtiment) ou pour le financement d'achats par des personnes physiques ayant résidence principale à Prangins (par exemple achat d'un abonnement annuel pour les transports publics).

Nouvelles subventions

- Pour la rénovation énergétique d'un bâtiment ou la mise en place d'une installation de production d'énergies renouvelables, un accompagnement par un expert est aussi subventionné ;
- Ajout d'appareils électroménagers subventionnés en plus des réfrigérateurs et congélateurs ;
- Ajout de batteries de stockage d'énergie en complément à une nouvelle installation photovoltaïque ;
- Ajout d'une subvention pour l'amélioration de la classe d'efficacité CECB pour les bâtiments protégés.

Changements au niveau de la procédure et des conditions d'octroi

Quelques exemples :

- Possibilité de déposer la demande de subventions pour les projets de travaux **en même temps** que la demande d'autorisation auprès de la police des constructions ;
- Simplification du nombre de documents demandés pour constituer le dossier pour les travaux qui font aussi l'objet d'une demande au Canton ;
- Les subventions en lien avec les achats qui concernent la mobilité sont données une seule fois, sauf pour les mineurs, pour les jeunes en formation et les seniors.

Vous trouverez les détails de la procédure et des conditions d'octroi sur le site internet, www.prangins.ch, page Environnement, ainsi que les formulaires de demande mis à jour et simplifiés. Ces documents sont ceux qui font foi dès qu'ils sont mis en ligne, le 1^{er} février 2023.

./.

Subventions communales 2023 pour des projets privés en faveur de la nature et de la biodiversité

En 2022, un montant a été intégré au budget de la Commune pour mettre en place des subventions destinées au financement et à la réalisation de projets privés situés sur le territoire communal de Prangins en faveur de la biodiversité. Ce programme est reconduit en 2023.

Les projets suivants qui répondront aux critères d'octroi peuvent bénéficier de subventions :

- Remplacement de haies par des haies vives indigènes - indigénats climatiques non mono-spécifiques ;
- Arrachage de plantes exotiques envahissantes ;
- Plantation de chênes ;
- Plantation d'arbres fruitiers à haute tige ;
- Aménagement d'un étang ou d'un petit plan d'eau ;
- Perméabilisation d'espaces imperméables ;
- Système de récupération des eaux pluviales ;
- Pose de nids artificiels pour hirondelles et de nichoirs pour martinets ;
- Conseils biodiversité.

Vous pouvez consulter sur notre site internet : www.prangins.ch, page Environnement, la Directive et conditions d'octroi mise à jour.

Soirée de sensibilisation à l'intention des Pranginoises et Pranginois

Par ailleurs, nous vous proposons une conférence/atelier avec

M. Samuel Dépraz, Directeur Association Jardin-Forêt Suisse

sur des actions en faveur de la nature et de la biodiversité, à mettre en œuvre chez soi,

le mardi 28 mars 2022, à 19h, à la salle du Conseil communal

A cette occasion, nous pourrions également échanger sur le programme de subventions.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

La Municipalité

